

Prétraitement - Bac dégraisseur

Si fosse à plus de 10 mètres de l'immeuble
et à usage particulier exclusivement **Nouveau**



Descriptif

- Eaux usées ménagères seules (cuisine, salles de bain, buanderie...) admises dans le bac dégraisseur par le dispositif d'entrée (IN), amovible et pouvant être extrait au travers du trou d'homme Ø 400 mm ou de la rehausse à visser REHC (option : vendue séparément) :
 - ralentissant l'arrivée des eaux usées ménagères
 - évitant une remise en suspension des matières flottantes et des matières lourdes et solides.
- Eaux usées ménagères ainsi tranquilisées par le dispositif entrée (IN) avec surverse et évent 6 x Ø 35 mm, transitant dans le bac dégraisseur :
 - effectuant la séparation des graisses et des flottants se solidifiant en remontant à la surface pour former le chapeau (croûte de surface).
 - Boues et matières solides se déposant au fond du bac dégraisseur.
- Dispositif de sortie (OUT), de par sa conception, assurant la collecte et l'écoulement des eaux usées ménagères prétraitées soit vers la fosse, le décanteur, le clarificateur, l'ÉPURBLOC® ou, sur dérogation, vers le préfiltre **4** en cas de réhabilitation de traitement séparé.
- Gaz de fermentation évacués par les orifices de décompression (entrée et sortie) puis par la Ventilation Haute obligatoire (VH) Ø 100 mm. Sotralentz propose piquage de **Ventilation Haute (VH)** en entrée (IN) du dégraisseur (amont) et non en sortie (OUT) du dégraisseur (aval) (cf. livret A23).
- Cuve monobloc avec entrée (IN) avec orifice de décompression, départ de Ventilation Haute (VH) et d'un dispositif de sortie haute (OUT).
- Bac dégraisseur obligatoire en cas de traitement séparé.
- À prévoir si la fosse **2** ou l'Epubloc® **3** marqués **CE** se trouve à plus de 10 m de l'immeuble.
- Bac rempli d'eau claire avant mise en service et après vidange.
- Périphérique livré avec **code-barre EAN 13 F**.

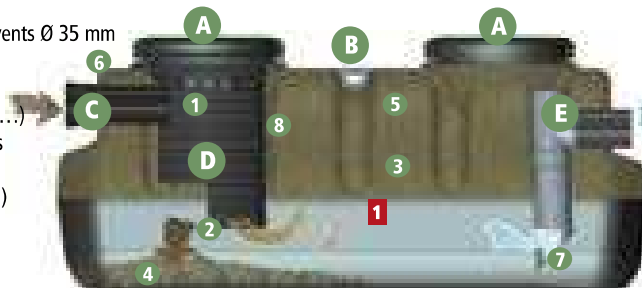
Les séparateurs de boues et de graisses désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification NF 408 (art. 11650, 11698 et 11699) Séparateurs de boues et de liquides légers et séparateurs de graisses, à la norme NF EN 1825-1 et à son complément national NF P 16-500-1/CN



Bac dégraisseur 200

8 étapes de séparation dans le bac dégraisseur

- Dispositif entrée (IN) avec 6 évents Ø 35 mm
- Zone de séparation flottants et Matières lourdes
- Chapeau de flottants (graisses...)
- Accumulation matières lourdes
- Accumulation gazeuse
- Piquage Ventilation Haute (VH) (cf. livret A23 p.2)
- Évacuation eau par dispositif sortie (OUT)
- Surverse sur dispositif d'entrée (IN)



A Deux tampons Ø 400 mm :

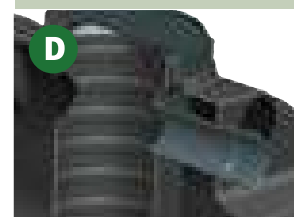
- Accès côté (IN) pour contrôle
- Accès côté (OUT) pour décolmatage sortie et vidange bac dégraisseur,
- Hauteur tampons ajustable au niveau du sol fini par vissage de rehausses REHC.



- Anneau de grutage sur le dessus.



- Entrée (IN) avec manchons soudés et joints d'étanchéité :
- Piquage direct de Ventilation Haute (VH) (cf. livret A23)

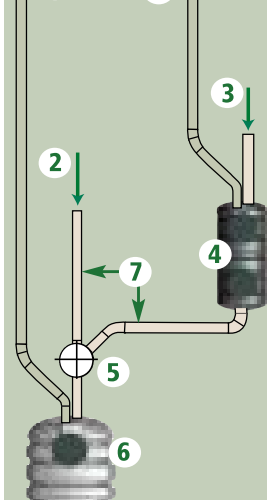


- Dispositif entrée (IN) amovible et intégré avec surverse et évents 6 x Ø 35 mm :
 - Séparer flottants et matières lourdes,
 - Dispositif amovible.



- Dispositif sortie (OUT) :
 - Capturer les eaux et les diriger vers un Epubloc®,
 - Décolmater le dispositif,
 - Dispositif amovible.

Implantation du bac dégraisseur



- DÉCOMPRESSION Ventilation Haute (VH) obligatoire au faite du toit Ø 100 avec extracteur statique (cf. livret A23)
- Eaux vannes (WC)
- Eaux ménagères (cuisine, lave-vaisselle, lave-linge, salle de bain)
- Bac dégraisseur **1** (facultatif)
- Boîte de visite hauteur ajustable, 3 entrées + 1 sortie (voir page 27)
- EPURBLOC® "Performance" marqués CE avec indicateur de colmatage amovible intégré équipé de filets filtrants "Performance" amovibles et imputrescibles
- Tube PVC plein NF Ø 110



REHC 400/200
Rehausse à visser adaptable sur les trous d'homme Ø 400 mm, vendue séparément



Descriptif, pose, fonctionnement, entretien et garanties des périphériques, voir notre livret de l'utilisateur A23.